

Thème 2 : Travailler en temps de guerre - La seconde guerre mondiale

Fiche 2 La mobilisation des travailleurs coloniaux.

Dès le déclenchement du second conflit mondial, comme pendant la Grande Guerre, les autorités françaises choisissent de faire appel aux travailleurs des territoires coloniaux pour compenser le départ au combat des Français. Le 18 novembre 1939, le service de la Main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale (MOI) est créé afin d'organiser l'arrivée en métropole de ces populations venues d'autres continents. Dès juin 1940, l'armistice stoppe le recrutement, mais le blocus maritime imposé par les Britanniques interrompt les convois de rapatriement. Ceux qui n'ont pas pu rentrer chez eux sont alors mis à la disposition de l'armée pour des travaux de garnison ou répartis dans des entreprises qui réclament cette main-d'œuvre peu onéreuse.

À l'aide du texte introductif et de l'ensemble des documents, préparez une présentation orale de cinq minutes sur la mobilisation des travailleurs coloniaux par la France pendant la seconde guerre mondiale. Vous pourrez notamment évoquer les origines géographiques des requis, les tâches qui pouvaient leur être confiées et leurs conditions de travail.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
Service des travailleurs indigènes Nord-Africains et coloniaux

Certificat d'Études Primaires
64/8

PERSONNEL INDIGÈNE
FICHE D'IDENTITÉ

Modèle N° 16

Travailleur (race) *Annamite* N° M° *ZIM 605*

Photographie Pouce gauche Empreintes digitales Pouce droit

Nom *Pham van Nham*
Age *18 ans*
Profession *Étudiant*
Etat-Civil
Résidence *Ha Phong (Cochin)*
Filiation (Fils de *Pham Heng Ghi* et de *Pham Thi Noi*)
Renseignements *Courts cheveux et bas. Laine inférieure épaisse. Haut. Taille 1.67*
Date et Centre d'incorporation *13 Novembre 1939 Phuc yun (Cochin)*

Fiche d'identité de Pham van Nham, travailleur annamite (vietnamien) arrivé à Marseille le 8 avril 1940. Archives nationales d'outre-mer SLOTFOM III 82, Service des troupes et main-d'œuvre indigène du ministère de la Guerre (puis ministère des Colonies).

DOCUMENTS

Thème 2
Fiche 2

Document 1 – Note à l'inspecteur du travail sur les traitements dégradants infligés aux travailleurs requis du Tonkin (actuel Vietnam), 3 novembre 1939. Archives nationales d'outre-mer RST NF 2949, Résidence supérieure au Tonkin.

RÉSIDENCE SUPÉRIEURE
AU TONKIN
CABINET
N° 2425/CS

Hanoi, le 3 Novembre 1939

"CONFIDENTIEL"

NOTE POSTALE

Résident Supérieur à Inspecteur du Travail
au Tonkin
HANOI

Objet:
A.S. des O.N.S.

Il m'a été signalé que certaines pratiques, telles que la tonte des cheveux au ras du crâne et les marques au nitrate d'argent sur le corps lors du recrutement des O.N.S., n'étaient pas sans provoquer chez les intéressés un certain mécontentement.

Or, vous n'ignorez pas que le parti communiste fait actuellement une propagande très active contre l'envoi des O.N.S. et des tirailleurs en France, et s'efforce d'exploiter toutes les mesures qui sont prises par l'Administration dans ce but.

Je vous serais, en conséquence, ^{véritable} de vouloir bien examiner la possibilité d'adopter pour les O.N.S. une taille des cheveux différente de celle adoptée pour les prisonniers, et de remplacer les marques au nitrate d'argent au tampon par un système de fiches ou de brassards ./.

Signé: G. RIVOAL

MINUTE EXPÉDIÉE

ONS : ouvriers non qualifiés

DOCUMENTS

Thème 2
Fiche 2

Document 2 – Photographies de travailleurs indochinois récoltant du sel pour la compagnie des produits chimiques d'Alais, Froges et Camargue, 1941. Archives nationales d'outre-mer, 4302 COL 114, direction des travailleurs indochinois du ministère des Colonies.



Document 3 – Rapport d'interrogatoire des grévistes de Salin-de-Giraud, 1941. Archives nationales d'outre-mer, 4302 COL 114, direction des travailleurs indochinois du ministère des Colonies.

SECRETARIAT D'ETAT AU TRAVAIL
Service de la M.O.I.
Base Principale de Débarquement

MAIRIE D'INDRE ARRIVÉE
10 SEP 1941
N° 9597

SECRETARIAT D'ETAT
- 9 SEP 1941
AU TRAVAIL

CONFIDENTIEL.-

INTERROGATOIRE DES GREVISTES
DU SALINS DE GIRAUD

Trois questions principales ont été posées :

1°- Pourquoi avez-vous quitté le travail ?
Tous les travailleurs répondent que le travail était trop pénible et la nourriture insuffisante.
Or, ces hommes ont été employés pendant une demi journée aux travaux suivants :

- a) transport par brouettes, sur quelques centaines de mètres de cailloux et débris de briques,
- b) chargement de sel, à la pelle, dans des wagonnets,
- c) réfection de fossés et digues,
- d) desherbage.

En ce qui concerne la nourriture, ils prétendent n'avoir reçu au repas de midi, qu'un I/2 quart de riz (cuit), un morceau de viande gros comme le doigt, un peu de soupe, sans légumes et pas de thé! Ceci, de par son exagération même, paraît invraisemblable.

2°- Qui vous a incité à quitter le travail ?
Réponse générale : Personne, nous étions tous d'accord.
Il a été impossible d'avoir une indication, même vague, sur l'origine du mouvement.

3°- Pourquoi n'avez-vous pas réclamé à votre Commandant de Cie?
Trois sortes de réponses :

- Ou, le Cdt de Cie était absent au moment du départ.
- Ou, ils n'ont pas osé.
- Ou, ils ont réclamé, mais sans résultats.

Les questions suivantes ont été posées à quelques uns d'entre eux :

N'avez-vous pas envisagé les sanctions qui pourraient être prises contre vous ?
Réponse : Nous n'y avons pas pensé
Ou bien : Nous préférons le prison au travail qui nous est demandé.

Pourquoi les hommes de la 46ème Cie qui font un travail plus pénible que le votre (Récolte du sel) ne se sont-ils pas plaints?
Réponse : Ces travailleurs sont pour la plupart des cultivateurs habitués à ces travaux, alors que nous sommes des spécialistes et des citoyens.

Il ressort de la similitude des déclarations qu'un mot d'ordre avait été donné et qu'il sera à peu près impossible de connaître la vérité.

A noter que les hommes de la 46ème Cie qui exécutent un travail exactement semblable sur la rive gauche du Rhône, n'ont élevé aucune protestation.

Marseille, le 2 Septembre 1941
L'Inspecteur des Détachements au Travail
signé : ROQUET.

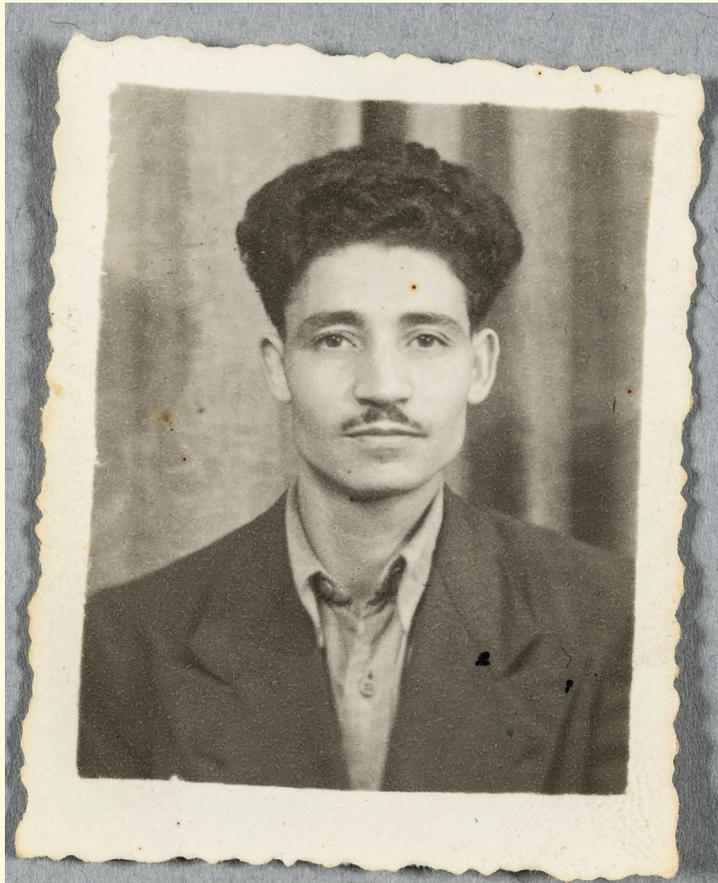
Marseille, le 2 Septembre 1941
L'Agent Général CHAVEYRON, Cdt la Base Fle.

P.C.C.

Cie : compagnie

Document 4 – Photographie d’Amar Becili, vers 1945-1949. Archives nationales d’outre-mer 83 F 124/3501, Service de successions nord-africaines du ministère du Travail.

Amar Bécili est algérien. Il est probablement arrivé en France en 1942 pour travailler à Dieppe où l’armée allemande l’emploie pour ses fortifications militaires. Après la guerre, atteint de la tuberculose, il meurt en France en 1949.



FICHE QUESTIONS

Thème 2
Fiche 2

Document 2

- 1 À l'aide du document, décrivez les tâches effectuées par les ouvriers coloniaux pour la compagnie des produits chimiques d'Alais, Froges et Camargue. Quels indices permettent de comprendre qu'il s'agit d'un travail pénible fait dans des conditions difficiles ?

Documents 1 et 3

- 2 D'après les documents, à quelles autres difficultés les travailleurs coloniaux sont-ils confrontés ?
- 3 Comment les travailleurs coloniaux réagissent-ils face à ces difficultés ?
- 4 Les autorités vous semblent-elles à l'écoute des travailleurs coloniaux ? Justifiez votre réponse.

Document 4

- 5 Quels éléments complémentaires le document 4 apporte-t-il au sujet de la mobilisation des travailleurs coloniaux par la France pendant la seconde guerre mondiale ?

ACTIVITÉ CRÉATIVE !!

L'auteur du document 3 semble convaincu que les travailleurs coloniaux grévistes ont obéi à un mot d'ordre (ces derniers prétendent qu'ils sont spontanément tombés d'accord).

Supposons qu'il ait raison et qu'un militant communiste se « cache » parmi les grévistes de Salin-de-Giraud ! Ce dernier est scandalisé par les conditions d'accueil et de travail des ouvriers et décide de convaincre ses camarades qu'il est temps d'agir !

Imaginez le discours qu'il prononce devant ses collègues afin de les persuader de faire grève.

